

RD

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur l'activité du bureau du délégué aux
violences domestiques pour l'année 2010**

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Conformément à la loi sur les violences domestiques du 16 septembre 2005 (LVD; F 1 30), le délégué aux violences domestiques a adressé son rapport au Conseil d'Etat pour l'année 2010.

Durant l'année 2010, suite au dépôt du PL 10582, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité des nouvelles dispositions modifiant la LVD. Les modifications proposées visent à favoriser l'utilisation des mesures d'éloignement par la police genevoise. La loi dans sa version modifiée est entrée en vigueur en date du 31 août 2010. En parallèle, le département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) a initié une campagne d'information et de prévention contre les violences domestiques « Stop violences à la maison » qui s'est étalée d'avril à décembre 2010 et s'adressait aux personnes victimes, témoins et auteurs de ces actes. L'année 2010 a également vu la production des premières données annuelles par l'observatoire des violences domestiques, en partenariat avec les institutions membres de la commission consultative sur les violences domestiques (ci-après : CCVD). Après deux années de test sur des données annuelles, soit les années 2009 et 2010, un premier rapport officiel, portant sur l'année 2011, sera mis à disposition du Conseil d'Etat en juin 2012.

Le Conseil d'Etat adresse ses vifs remerciements à l'ensemble des partenaires engagés dans cette lutte et plus particulièrement aux institutions membres de la CCVD.

Le bureau du délégué aux violences domestiques

Depuis quatre ans, le BVD s'est doté d'une organisation qui lui permet de réaliser les tâches confiées par le Conseil d'Etat. Il collabore étroitement avec son comité scientifique¹, les membres de la CCVD², de la conférence latine contre les violences domestiques (ci-après CLVD)³ et de la conférence des services cantonaux d'intervention. Le BVD participe par ailleurs à la Rencontre nationale des services et projets d'intervention, des services de lutte contre la violence domestique et de bureaux de l'égalité en Suisse, laquelle est organisée par la Confédération⁴.

Depuis le 1^{er} avril 2008, le BVD est rattaché à l'office des droits humains (ci-après ODH)⁵, du DSPE⁶). Le 1^{er} juin 2010, le BVD a déménagé dans les mêmes locaux que les trois autres services de l'ODH à la rue Pierre-Fatio 15.

Le BVD est doté de 1,4 poste équivalent plein temps (ETP). Il est complété par des collaboratrices et collaborateurs avec des contrats d'auxiliaires, d'un stagiaire bénévole et d'une personne au bénéfice d'un programme cantonal d'emploi et de formation⁷.

En date du 30 août 2010, l'organe d'exécution du service civil a approuvé la demande de reconnaissance du BVD en tant qu'établissement d'affectation au sens de l'article 41 de la loi fédérale sur le service civil, du 6 octobre 1995 (LSC; RS 824.0). Toutefois, le BVD n'a pas pu recruter un-e civiliste par manque de ressources.

Chaque année, le délégué et/ou son adjointe effectuent des stages de sensibilisation au sein d'institutions genevoises. Ainsi, durant l'année 2010, ils ont été organisés au sein de la brigade des mineurs de la police genevoise, de l'unité mobile d'urgences sociales de la fondation des services d'aide et de soins à domicile et de l'association Arabelle. Ces stages permettent de mieux appréhender la réalité du terrain.

¹<http://www.ge.ch/violences-domestiques/le-bureau/le-comite-scientifique/>

² http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_fl_30.html

³ Rapport d'activité 2008 (www.ge.ch/violences-domestiques/publications/)

⁴ www.ebg.admin.ch/themen/00009/00089/00095/00123/index.html?lang=fr

⁵ L'ODH comprend également le bureau de l'intégration des étrangers, le service de la solidarité internationale et le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (www.ge.ch/ODH)

⁶ www.ge.ch/dspe

⁷ <http://www.ge.ch/violences-domestiques/le-bureau/equipe/>

La commission consultative sur les violences domestiques

Les activités de la CCVD se fondent sur les références suivantes: la loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20), son règlement d'application (RCOF; A 2 20.01) et la LVD. La CCVD est présidée par Madame Isabel Rochat, conseillère d'Etat, chargée du DSPE. Renouvelée le 1^{er} juin 2010, elle est composée de 19 membres⁸. Le délégué assiste aux travaux. Le secrétariat est assuré par le BVD. De la CCVD est issu un comité, placé sous la responsabilité du délégué⁹.

Les travaux de la CCVD durant l'année 2010

La CCVD s'est réunie à deux reprises. La campagne de prévention a fait l'objet d'une présentation détaillée avant son lancement définitif. La question de l'accès des enfants à leurs deux parents et à leurs familles d'origines, lors de situations de violences conjugales/domestiques y a été discutée. Les membres ont été tenus informés des travaux du BVD et de ses partenaires concernant la modification de la LVD. Au niveau de l'observatoire, un mode d'interprétation des données a été proposé. La surveillance électronique mobile des personnes auteurs de violences domestiques a également été débattue, débat qui se poursuivra en 2011.

Son comité s'est réuni à 7 reprises. Ses travaux ont porté sur le projet d'accompagnement de l'enfant exposé aux violences domestiques lors des visites à son parent non gardien, projet déjà abordé en 2009. Un mode d'interprétation des données de l'observatoire a pu être négocié avec l'aide de l'office cantonal de la statistique (ci-après OCSTAT). Plusieurs séances ont porté sur l'application des mesures d'éloignement, suite à la modification de la LVD.

La conférence latine contre les violences domestiques (CLVD)

La CLVD a été instituée sur proposition du bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et du BVD et ce, par analogie avec la conférence alémanique « Konferenz der kantonalen Interventionsstellen, Interventionsprojekte sowie Fachstellen gegen häusliche Gewalt » (kifs)¹⁰.

⁸ www.ge.ch/violences-domestiques/commission-consultative/membres-commission-consultative/

⁹ http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_fl_30p03.html

¹⁰ www.ebg.admin.ch/themen/00009/00089/00095/00123/index.html?lang=fr

La mission de la CLVD est de favoriser les collaborations inter-cantoniales. Il s'agit notamment d'encourager une meilleure information sur les mesures et projets cantonaux en matière de violence domestique. Elle est formée d'une vingtaine de membres (si possible deux par canton) représentant les bureaux de l'égalité et les services, publics et privés, principalement en charge des questions de violence domestique en Suisse romande et en Suisse italienne. La Confédération peut également y être représentée par une à deux personnes. Le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) et le BVD représentent le canton de Genève.

Durant l'année 2010, la CLVD s'est réunie à deux reprises et a participé à l'organisation du colloque « Violence domestique : quelles stratégies d'action » qui s'est déroulé le 26 novembre 2010 à Sion (Valais) et de la « rencontre nationale des services et projets d'intervention, des services de lutte contre la violence domestique et des bureaux de l'égalité de Suisse » qui s'est déroulée le 4 novembre 2010 à Berne.

Madame Sylvie Durrer, présidente de la CLVD, a démissionné le 4 novembre 2010, nommée directrice du bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, elle prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} mars 2011. Dès la date de cette démission, le délégué aux violences domestiques a été nommé président ad intérim de la CLVD.

L'observatoire genevois des violences domestiques

L'année 2010 a été marquante pour l'observatoire puisque les premières données annuelles, soit celles de 2009, ont été recueillies, analysées, discutées. Issu de 8 institutions¹¹, ce recensement est le fruit de 4 années de travail du BVD, en partenariat avec les institutions du réseau genevois membres de la CCVD, l'OCSTAT, le service des systèmes d'information, logistique et organisation du DSPE et le comité scientifique du BVD. A ces premières données se joindront celles de 6 institutions supplémentaires¹² et, dès que possible, celles des dernières institutions listées dans l'arrêté du

¹¹ Police, Hospice général, association foyer Arabelle, fondation Au cœur des grottes, fondation officielle de la jeunesse (foyer Le Pertuis), association Vires, association Face à Face, centre de thérapie pour les victimes d'abus sexuel.

¹² Association centre de consultation LAVI, association Solidarité femmes, UMUS, service d'application des peines et mesure, service de probation et d'insertion, et la Pouvoir judiciaire.

15 décembre 2008¹³, soit l'office de la jeunesse et l'association Viol secours. Après ces deux années de test, un premier rapport officiel concernera l'année 2011. Dès lors, le BVD, muni de cet observatoire, pourra renseigner annuellement le Conseil d'Etat sur le nombre de situations recensées dans les institutions participantes, leurs caractéristiques, leur évolution. Le Conseil d'Etat décidera s'il est opportun que ces informations soient communiquées plus largement.

Les données 2009 anonymisées¹⁴ ont été recueillies par la statisticienne du BVD puis mises en forme. Elles ont permis de renseigner les indicateurs, de calculer les doublons entre institutions et de décrire la situation genevoise, d'une manière toutefois partielle, l'ensemble des institutions du réseau n'étant pas encore pris en compte. Des modalités d'interprétation des données ont été définies en partenariat avec l'OCSTAT : c'est ainsi que les représentant-e-s des institutions participantes se sont réunis afin de commenter pour la première fois, et au titre d'exercice, tableaux et graphiques fournis par le BVD.

La mesure d'éloignement

Le canton de Genève est acquis à la nécessité d'éloigner ou d'expulser les personnes auteurs d'actes de violences domestiques du domicile conjugal ou familial afin de favoriser le maintien, chez elles, des personnes victimes et de leurs enfants. Les voies pénale, civile et administrative peuvent être utilisées pour ce faire.

Le Conseil d'Etat a constaté que la police ne prononçait pas de mesures d'éloignement alors qu'elle y était pourtant favorable. Il a donc décidé de déposer le PL 10582 le 18 novembre 2009 afin d'apporter les modifications nécessaires à la LVD¹⁵ qui devraient permettre d'accroître les mesures d'éloignement. La commission judiciaire et de la police du Grand Conseil a examiné le PL au cours de cinq séances, du 18 février au 15 avril 2010. Le 18 juin 2010, le Grand Conseil a adopté la loi 10582 à l'unanimité. L'entrée en vigueur de la LVD modifiée¹⁶ a eu lieu le 31 août 2010. Dès cette date, le BVD a procédé à l'opérationnalisation de la LVD *Section 2 Mesures*

¹³ <http://www.ge.ch/violences-domestiques/doc/statistiques/Arrete-du-15-12-2008.pdf>

¹⁴ <http://www.ge.ch/violences-domestiques/doc/statistiques/Observatoire-genevois-VD-conception.pdf>

¹⁵ <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL10582.pdf>

¹⁶ http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_fl_30.html

d'éloignement en étroite collaboration avec les institutions impliquées. Afin de vérifier la coordination inter-institutionnelle, un exercice « à blanc » s'est déroulé du 22 novembre au 3 décembre 2010 avec l'ensemble des partenaires, ce qui a permis, lors de la première séance de monitoring, d'entreprendre les premiers ajustements. Il est prévu que la police prononce de façon effective des mesures d'éloignement dès le 1^{er} janvier 2011. Un monitoring régulier aura lieu tout au long de cette année de la part du comité de la CCVD.

Les forums violences domestiques

Les forums violences domestiques (ci-dessous FVD)¹⁷ constituent une plate-forme de sensibilisation, de formation et de discussion qui s'adresse à un très large public de professionnels genevois concernés par la thématique des violences domestiques¹⁸. Ces forums favorisent la diffusion de connaissances, la transmission d'informations, le transfert de compétences et la réflexion. Chacun porte sur une thématique ciblée. Ils ont lieu deux fois par an et sont gratuits. Afin d'en garder une trace écrite, des actes sont distribués aux participant-e-s et sont publiés sur le site internet du BVD.

5^e forum violences domestiques : « Violence domestique : une interaction de facteurs de risque ? »

Ce forum a eu lieu le 18 mars 2010 dans les locaux de la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève. Il a porté sur la question complexe de l'origine de la violence au sein de la famille. La recherche scientifique sur ce sujet démontre qu'aucun critère ne peut expliquer à lui seul le phénomène: au contraire, il semble que plusieurs facteurs entrent en jeu, agissent les uns sur les autres, et ce à différents niveaux. Afin d'apporter des éclairages différents à ce thème, sociologues, psychologues, médecins et psychiatres se sont succédés à la tribune. Plus de 300 professionnel-le-s ont assisté à cette matinée, dont les actes ont été publiés sur le site du BVD¹⁹.

6^e forum violences domestiques : « La violence familiale ne s'arrête pas à l'âge de l'AVS »

Ce forum s'est tenu le 5 octobre 2010 dans l'aula du collège Calvin. Il a été l'occasion de définir le phénomène encore mal connu de la violence

¹⁷ <http://www.geneve.ch/violences-domestiques/forums-violence-domestique/>

¹⁸ www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_fl_30.html (art. 5, al. 1-2)

¹⁹ <http://www.ge.ch/violences-domestiques/doc/14-09-10.pdf>

envers les personnes âgées : définition et ampleur du phénomène dans un contexte de vieillissement de la population, représentations entourant la vieillesse, évolution des relations intergénérationnelles et dispositifs légaux ont été présentés à un public de professionnels genevois. Exceptionnellement placé dans l'après-midi, le forum s'est poursuivi en soirée par une conférence interactive donnée par une des principales figures européennes de la thérapie familiale, Monsieur Mony Elkaïm. Plus de 250 professionnels ont assisté à cette manifestation, dont les actes sont à disposition sur le site du BVD²⁰.

Depuis leur création, les FVD font l'objet d'une évaluation qualitative par les participant-e-s. Leur qualité et leur adéquation ont ainsi pu être mises en évidence.

Ligne téléphonique « Violences domestiques 0840 110 110 » et site internet www.ge.ch/violences-domestiques/

Le BVD est d'avis qu'il est nécessaire d'offrir des outils variés aux personnes aux prises avec des situations de violences domestiques. Grâce à cette diversité, chaque personne concernée peut utiliser un mode de communication qu'il maîtrise pour obtenir l'écoute, l'aide et l'orientation appropriée. La ligne téléphonique violences domestique, la participation du canton de Genève au financement de l'association romande Vivre sans violence, qui gère les sites internet violencequefaire.ch²¹ et www.comeva.ch,²² ainsi que la traduction du site du BVD en sept langues différentes, sections « informations juridiques » et « aide d'urgence », va dans ce sens²³.

Mise en fonction depuis le 25 novembre 2009, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la ligne téléphonique « Violences domestiques 0840 110 110 » fonctionne 7 jours sur 7, 24h / 24h. Elle est le fruit d'une collaboration fructueuse avec l'association la Main tendue - Genève dont les écoutant-e-s, spécifiquement formé-e-s à cette thématique, dispensent écoute et orientation aux personnes appelantes. L'utilisation d'une structure existante permet de maintenir les coûts au niveau très raisonnable de 25 000 F pour l'année 2010. Le public genevois a été massivement sensibilisé à l'existence de cette ligne par le biais des

²⁰ <http://www.ge.ch/violences-domestiques/doc/18-04-11.pdf>

²¹ <http://www.violencequefaire.ch/fr/index.php>

²² <http://www.comeva.ch/fr/jeu/index.php>

²³ www.ge.ch/violences-domestiques.

campagnes d'information et de sensibilisation 2009²⁴ et 2010. Au cours de cette première année, plusieurs bilans intermédiaires ont été faits avec l'association dans le but d'évaluer le fonctionnement de la ligne et le bien-fondé de cette initiative. Durant l'année 2010, 194 appels ont abouti, soit une moyenne de 16 nouveaux appels par mois, avec des pics aux moments des campagnes d'information. Ces appels proviennent essentiellement de personnes qui manifestent pour la première fois une demande d'aide. Ils viennent en majorité de personnes victimes (58,4%), mais également de personnes auteures (7,7%), de voisins ou de proches (22%) et d'autres personnes, par exemple des professionnel-le-s en recherche d'informations (11,9%).

On observe une bonne adéquation des problématiques abordées avec le thème de la violence intrafamiliale, indiquant que le but de la ligne est bien compris.

Pour sa part, le site internet www.ge.ch/violences-domestiques du BVD a été visité à 3 438 reprises par 1 893 visiteuses ou visiteurs différents provenant de 63 pays. 10 150 pages ont été consultées. En 2009, du 1^{er} avril au 31 décembre, le site du BVD a été consulté à 1 897 reprises par 1 035 visiteurs différents de 49 pays. 5 980 pages ont été consultées.

Campagne d'information et de prévention contre les violences domestiques

Cette année a vu le lancement massif de la campagne de prévention « Stop violences à la maison »²⁵. Sous l'égide du BVD et du SPPE²⁶, un concept a été développé avec l'aide de l'agence privée de création en communication Etienne & Etienne²⁷, privilégiant un message simple, percutant et s'adressant à tous les protagonistes de la violence (personnes victimes, directes et indirectes, et auteures de comportements violents), ainsi qu'à leurs proches, aux témoins (par ex. voisins, commerçants, etc.) et au grand public.

Dans le but de renforcer l'impact et de maintenir l'information sur la ligne téléphonique 0840 110 110, cette campagne s'est déroulée en trois phases, une principale et deux rappels. Madame la conseillère d'Etat Isabel Rochat a

²⁴ <http://www.ge.ch/violences-domestiques/doc/publications/rapport-d-activites-2009.pdf>

²⁵ <http://www.ge.ch/violences-domestiques/stop-violences/>

²⁶ <http://www.geneve.ch/egalite/welcome.asp>

²⁷ www.etienne-etienne.ch/

lancé cette campagne le 20 avril 2010 lors d'une conférence de presse. Plusieurs médias ont été utilisés : diffusion d'un spot vidéo dans tous les cinémas de Genève ainsi que sur la chaîne de télévision Léman Bleu, affichage dans les rues du canton, annonces dans la presse gratuite. La phase de rappel durant le mois d'octobre 2010 a privilégié l'affichage sur les autobus, trolleybus et tramways genevois, expérience renouvelée en décembre 2010 sur les autobus. Un dépliant en cinq volets « Stop violences à la maison » a été édité pour le lancement de la campagne et distribué à un vaste réseau de partenaires autant privés que publics, potentiellement en contact avec des personnes concernées par la violence : pharmacies et permanences médicales de la ville, avocat-e-s, médecins privés, institutions du réseau genevois. Ce dépliant s'adresse aux personnes victimes comme aux personnes auteures de comportements violents et aux proches : il cite la loi, donne des recommandations, des adresses utiles et des définitions. Le premier lot de 30 000 dépliants ayant été rapidement écoulé, preuve de la bonne diffusion qu'en ont fait les partenaires, 30 000 nouveaux dépliants ont été édités en octobre 2010.

L'évaluation d'une telle campagne était importante : d'une part pour en vérifier l'impact et la bonne compréhension par le public cible, d'autre part pour en affiner l'utilisation dans les années à venir. Celle-ci a été menée en octobre 2010 par la société M.I.S. Trend²⁸ : elle a montré que dans l'ensemble, la campagne a été jugée utile et pertinente; 71% des personnes interrogées considèrent que cette campagne est très utile et 23% assez utile. Toutefois, 81% indique qu'elle n'est pas suffisamment visible, plébiscitant une plus grande diffusion sur une problématique importante. Un bon taux de réminiscence a été observé. Le visuel a cependant été estimé comme dérangeant par une bonne partie des personnes interrogées : bien que cela ait été voulu afin d'attirer l'attention du public, il devra néanmoins être décliné par la suite pour évoquer divers aspects de la problématique. 81% des personnes interrogées considèrent que le numéro de téléphone indiqué sur les supports est facile à mémoriser et 99% affirment qu'il est important que cette ligne soit accessible 24h/24h. Une majorité serait prête à appeler ce numéro pour recevoir de l'aide (58%) et à le transmettre à des personnes qui pourraient en avoir besoin (73%). Enfin, 45% seraient intéressés à utiliser le site internet www.violencesquefaire.ch, en majorité les moins de 45 ans, pour trouver de l'aide ou entrer en contact avec des professionnel-le-s.

Dans la mesure des moyens à disposition, la campagne sera renouvelée dans les années à venir afin de maintenir l'information sur la ligne

²⁸ <http://www.mistrend.ch/>

téléphonique et continuer à sensibiliser la population genevoise à cette problématique.

Diffusion et prise d'informations

Durant l'année 2010, le BVD a profité de diverses sollicitations médiatiques (radio, presse^{29 30 31 32}) pour faire connaître son existence et répondre à des questions concernant son champ d'activité. Il a également participé comme orateur à la conférence organisée le 25 novembre 2010 par l'association Ruban blanc³³. Les membres du BVD sont également intervenus à l'Université de Genève, à la Haute école de travail social ainsi que lors de formations continues au sein de la police genevoise. Ils se sont également déplacés à Sion, dans le canton du Valais, pour participer au colloque « Violence domestique: quelles stratégies d'action »³⁴.

Le BVD reste attentif à tout évènement, colloque, conférence, formation, assemblée générale, propre à enrichir les connaissances de ses membres dans les domaines qui le concernent, et y participe dans la mesure du temps et des ressources disponibles.

Les perspectives

Les perspectives 2011 du BVD sont :

- L'utilisation régulière des mesures d'éloignement par la police. Le monitoring des situations d'éloignement, comme de non-éloignement, par le comité de la CCVD, aura pour but d'assurer la qualité des prises en charge du réseau dans ce contexte;
- La production des rapports « Observatoire des violences domestiques; analyse des données 2009 » et « Observatoire des violences domestiques; analyse des données 2010 ». Le premier rapport diffusable sera à disposition du Conseil d'Etat dès juin 2012 pour les données 2011;

²⁹ <http://www.garscontent.com/2010/Quart%201/03%20Mars/13/20100311%20Le%20Temps.pdf>

³⁰ <http://www.f-information.org/rubrique/2.htm>

³¹ <http://issuu.com/m-magazin/docs/migros-magazin-29-2010-f-aa>

³² <http://www.tdg.ch/geneve/actu/temoins-victimes-auteurs-violences-confient-2010-07-02>

³³ <http://www.white-ribbon.ch/fr/>

³⁴ <http://www.geneve.ch/violences-domestiques/doc/01-11-10.pdf>

- La mise au point du sondage violences domestiques avec le concours d'un institut spécialisé;
- La campagne d'information et de sensibilisation sur les violences domestiques 2011-2012 destinée à la population genevoise;
- Le financement pour la 2^e année consécutive de la ligne téléphonique Violences domestiques 0840 110 110 ouverte 7 jours/7, 24h/24;
- Un forum violences domestiques;
- La mise à disposition d'outils partagés favorisant une meilleure détection et prise en charge par les professionnel-le-s genevois des personnes concernées par cette problématique;
- La finalisation du rapport « Etat des lieux des formations et des sensibilisations dans le domaine des violences domestiques dans le canton de Genève ». Sur cette base, des actions seront menées afin d'accroître la sensibilisation et la formation des corps professionnels en prise avec cette thématique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER